



L'agence de **développement** et d'**urbanisme**  
du pays de **Montbéliard**

[www.adu-montbeliard.fr](http://www.adu-montbeliard.fr)

orientations triennales 2017 - 2019  
programme de travail 2019

# Sommaire

Mot du président .....	3
Introduction .....	4
I - Accompagner les dynamiques de coopération territoriale .....	6
II - Contribuer à l'élaboration de documents de planification .....	9
III - Faciliter la mise en oeuvre des stratégies définies par les documents de planification .....	12
IV - Observer et objectiver les dynamiques territoriales .....	18
V - Partager nos analyses et contribuer au débat local .....	23
Annexe .....	26



## Mot du président

**2019 marque la dernière année d'un programme triennal** dont les orientations avaient été partagées en Assemblée Générale le 5 décembre 2016, et visaient à ré-asseoir la légitimité de l'ADU dans un contexte où sa pérennité même était menacée.

Dans la continuité des travaux menés depuis deux ans, je souhaite ainsi mettre en exergue quelques objectifs de l'année 2019 qui illustrent la diversité des rôles de l'Agence auprès de son partenariat.

En premier lieu, cette année permettra d'**alimenter des politiques publiques majeures et stratégiques** pour le territoire du Pays de Montbéliard et son positionnement dans le Nord Franche-Comté, par le biais de la formulation d'un nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale et du suivi des travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat notamment.

Parallèlement, l'ADU veillera activement à la pertinence des réponses apportées au travers des différents projets mis en œuvre sur le territoire contribuant au **renouvellement urbain** de centralités, des quartiers de la politique de la ville ou encore d'espaces dégradés.

En appui à ces perspectives et dans le cadre de la **consolidation de ses fonctions d'observation**, l'ADU

approfondira ses expertises, tout particulièrement sur trois thèmes majeurs :

la politique de la ville pour appréhender la trajectoire des quartiers dans l'évolution de l'agglomération,

le foncier et le développement urbain afin de mieux anticiper l'émergence de projets adaptés aux problématiques actuelles de maîtrise des consommations des espaces et de compréhension de leurs usages,

la transition énergétique afin d'éclairer les défis qu'elle représente aux échelles locales pour l'aménagement du territoire.

Enfin, l'ADU poursuivra ses **efforts de partage** via des publications thématiques régulières, telle qu'elle l'a entrepris en 2018 avec l'édition de « Focus » et de « Chiffres », mais aussi en créant davantage de temps de dialogue directs avec les partenaires locaux.

Ainsi, fin 2019, l'ADU aura mené les actions de restructuration indispensables de son activité permettant de consolider et diversifier son partenariat tout en restant un acteur de proximité en prise avec les réalités concrètes de nos territoires.

Ces axes de travail doivent enfin permettre de **crédibiliser l'action de l'ADU** sur le plus long terme, et d'accroître sa visibilité. Ils sont essentiels à valoriser à l'approche d'une nouvelle mandature locale, pour aider à la continuité de l'action publique. Aussi, je travaillerai sur cette base tout au long de l'année avec les membres du Bureau, pour préparer une communication indispensable auprès des nouveaux élus, les sensibiliser au rôle de l'ADU à nos côtés, et anticiper l'élaboration d'un nouveau programme partenarial à compter de 2020, en faisant valoir son utilité pour le territoire et sa reconnaissance par les acteurs locaux.

**Philippe GAUTIER, Président**

# Introduction

## Les enjeux d'un nouveau positionnement de l'ADU

### Un nouveau paysage institutionnel

Les fondements de l'organisation institutionnelle dans laquelle s'inscrira l'ADU durant les prochaines années sont aujourd'hui fixés. Ils sont issus des créations successives de la région Bourgogne-Franche-Comté le 1er janvier 2016, du pôle métropolitain Nord Franche-Comté le 1er septembre 2016 et de la mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale, avec notamment la formation du nouveau Pays de Montbéliard Agglomération, le 1er janvier 2017. Ces recompositions territoriales s'accompagnent d'évolutions importantes des compétences des collectivités et ont une incidence importante sur le partenariat et les activités de l'ADU.

### Un code de l'urbanisme rénové

L'ensemble des outils de planification ont été réformés, du niveau local au niveau régional. L'élaboration de documents cadres se généralise progressivement sur l'ensemble du territoire national, avec une exigence de pratiques de conception beaucoup plus partenariales. L'ADU devra être présente à l'ensemble des échelles de la planification pour favoriser le dialogue et la convergence des politiques publiques s'exprimant à ces différents niveaux.

### Des budgets publics contraints

Cette nouvelle donne et la recherche de rationalisation des dépenses publiques devraient contribuer à une réorganisation de l'ingénierie publique et parapublique à l'échelle du pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Cette réorganisation, entreprise avec la création de l'agence de développement économique Nord Franche-Comté, constitue une opportunité mais aussi un défi pour l'ADU qui doit trouver son positionnement en complémentarité avec les nouvelles compétences des collectivités et en rapport avec les autres structures d'ingénierie présentes sur le territoire.

Ces enjeux induisent un changement des priorités d'intervention de l'ADU, dont l'activité doit être centrée sur l'émergence du pôle métropolitain Nord Franche-Comté au sein du nouvel espace régional et sur la structuration d'intercommunalités élargies. L'ADU doit continuer à accompagner Pays de Montbéliard Agglomération dans ce cadre, mais également devenir le conseil d'intercommunalités du Nord Franche-Comté aujourd'hui dépourvues d'ingénierie sur laquelle s'appuyer.

Janvier 2019

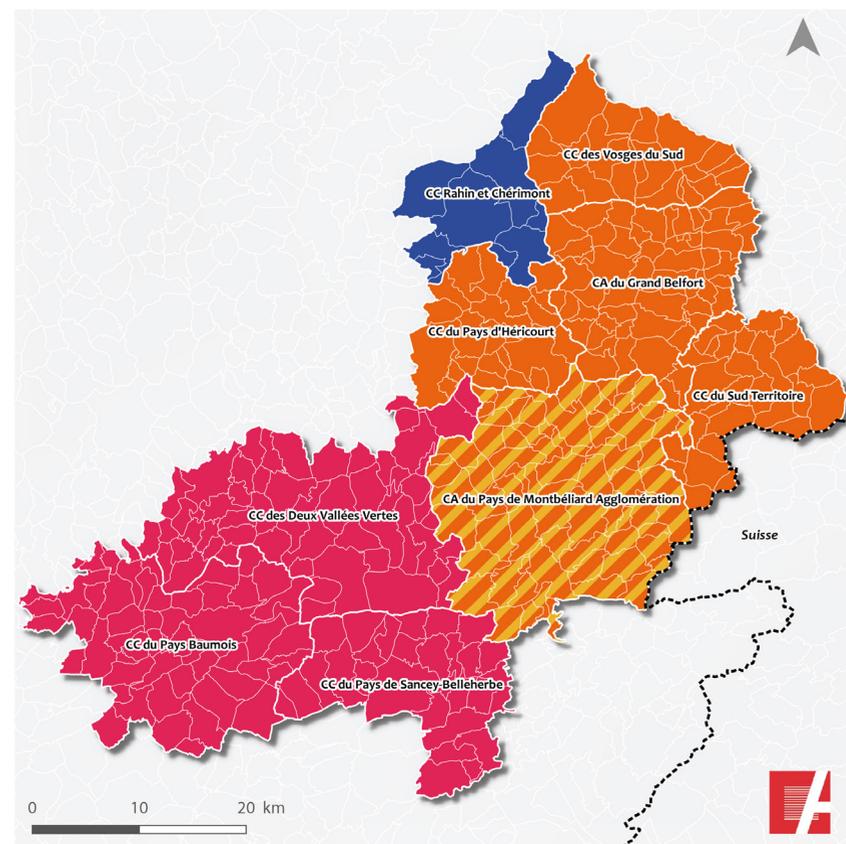
#### Périmètres d'intervention de l'ADU

##### Périmètres d'intervention

-  Pays de Montbéliard Agglomération
-  Pôle métropolitain du Nord Franche-Comté
-  PETR du Doubs Central
-  CC Rahin et Chérimont

##### Limites administratives

-  EPCI
-  Communes



Fond cartographique : IGN, BD Topo 2017 ; OSM, 2018.  
Réalisation : ADUPM, 2019.



## Les orientations des travaux de l'ADU

### Structuration du pôle métropolitain Nord Franche-Comté

L'ADU doit contribuer à développer une vision transversale des enjeux de l'espace métropolitain. Elle organisera ses ressources pour apporter des éléments de connaissance du territoire et de ses dynamiques et produire du sens commun. Elle doit pour cela être en capacité de construire le dialogue afin d'inscrire les territoires dans une logique de coopération et de préparer un projet fédérateur. Ces objectifs nécessitent une collaboration étroite avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).

### Politiques publiques aux nouvelles échelles intercommunales

L'élargissement des territoires et du champ d'exercice de compétences communautaires nécessite des réflexions pour redéployer certaines politiques publiques, en préciser leur portée et prioriser l'action publique. L'ADU accompagnera ces réflexions particulièrement en termes de cohérence spatiale et aidera l'ensemble des acteurs locaux à se projeter dans ces nouvelles échelles de travail.

### Acteur de proximité

Malgré l'élargissement des territoires d'intervention, l'ADU doit être vigilante à rester un acteur de proximité. L'ancrage local de l'ADU constitue en effet une plus-value qualitative importante permettant d'enrichir ses analyses d'une dimension concrète. Elle aidera l'ensemble de ses membres à se projeter dans ces échelles larges et à relayer leurs préoccupations concrètes. Elle doit poursuivre son accompagnement des documents de planification et des projets d'aménagement et apporter

un conseil permanent sur ces questions aux différentes collectivités.

### Partage et accessibilité

Dans le double objectif de faire connaître ses compétences et d'alimenter le débat local, l'amélioration du partage et de la diffusion des informations capitalisées par l'ADU ainsi que de ses productions est une attente importante. Cette exigence doit se traduire non seulement par une diversification des moyens de communication auprès des membres, mais également par la création de temps propices au dialogue direct. Il s'agit également de pédagogie en facilitant l'appropriation de phénomènes parfois complexes. Enfin, l'ADU poursuivra ses efforts de mise à disposition de données spatiales sur son site internet.

### Mutualisation et partenariat

Afin d'optimiser les travaux de l'ADU et de favoriser la convergence entre échelles territoriales, la mise en commun d'études, outils et méthodes de travail est à rechercher. L'ADU peut déjà faire bénéficier au territoire de son adossement à la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et du travail en réseau avec les autres agences régionales qu'il s'agit de renforcer. Ses outils lui permettent d'automatiser de plus en plus de traitements d'informations simples qui, réalisés une première fois, peuvent être mis à disposition de tous. Par ailleurs, l'impératif de mutualisation conduira à développer les pratiques de coproduction avec les services des collectivités et des autres structures d'ingénierie mais aussi de concertation, les défis de l'urbanisme durable amenant à coordonner une multitude d'acteurs.

Ces attentes transversales orienteront la définition des programmes de travail annuels et les missions prioritaires de l'ADU.

**VOTRE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME...**

Anticipation    Créativité    Observation    Réactivité  
Expertise    Écoute

**...UN ACTEUR DE PROXIMITÉ**

Créée en 1990 à l'initiative des élus, l'agence est un outil d'ingénierie publique mutualisée au service de l'aménagement durable de ses territoires.  
L'agence s'adapte en permanence aux nouvelles réalités territoriales pour répondre efficacement aux besoins de ses partenaires, aujourd'hui engagés dans des coopérations métropolitaines.

**AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS**

**BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS RAPIDES**  
Sur simple rendez-vous téléphonique, l'équipe est à l'écoute de vos préoccupations en matière d'urbanisme pour éclairer vos choix.  
Contact : 03 81 31 86 00

**ACCÉDEZ À NOS BASES DE DONNÉES**  
En fonction de vos demandes, l'agence vous propose les données qu'elle peut mettre à votre disposition.

**ESSAYEZ LE « IN HOUSE » !**  
Votre adhésion vous permet de passer des contrats avec l'agence sans mise en concurrence, pour des études spécifiques à tarifs compétitifs.

**DÉCOUVREZ NOTRE FONDS DOCUMENTAIRE**  
Vous pourrez accéder à un centre de documentation spécialisé contenant plus de 2 000 études de l'ADU, 3 000 photos et 1 200 ouvrages.  
Contact : Nathalie FERNADEZ au 03 81 31 86 17 ou [n.fernandez@adu-montbelliard.fr](mailto:n.fernandez@adu-montbelliard.fr)

**CONNEXTEZ-VOUS À NOTRE SITE**  
Actualités et revue de presse spécialisée, newsletter mensuelle, études en téléchargement, vidéos et mini-films, portail cartographique sont à votre disposition sur : [www.adu-montbelliard.fr](http://www.adu-montbelliard.fr)

**ASSISTEZ À NOS JOURNÉES ADU/RABLES**  
Conférences, débats et journées de visites sont régulièrement organisés pour vous permettre de rencontrer experts et élus extérieurs sur des questions d'actualité ou découvrir des réalisations.

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbelliard  
8 av. des Alliés - BP 98407  
25208 Montbelliard cedex  
N 47 30 43 - E 647 59  
+33 (0)3 81 31 86 00  
[contact@adu-montbelliard.fr](mailto:contact@adu-montbelliard.fr)  
[www.adu-montbelliard.fr](http://www.adu-montbelliard.fr)

Suivez-nous  
[twitter.com/agenesurbanisme](https://twitter.com/agenesurbanisme)

Source : ADU



## Orientations triennales

### I - Accompagner les dynamiques de coopération territoriale

La création des nouvelles régions et la création du pôle métropolitain constituent des événements déterminants dans l'évolution de la gouvernance de nos territoires. S'ils changent le positionnement du Nord Franche-Comté, désormais en marge d'une région plus rurale, ils constituent l'opportunité de développer un projet de territoire fédérateur et démontrant ses capacités d'entraînement pour le développement régional, interrégional et transfrontalier. La mission de l'ADU est de contribuer à cette dynamique en éclairant les enjeux d'aménagement et de développement du territoire à toutes les échelles.

Les objectifs sont de :

permettre de renforcer le positionnement et de rendre lisible nos territoires dans leur environnement large,

favoriser la convergence des politiques publiques définies aux différentes échelles et accompagner l'élaboration de projets de développement stratégique.

Il s'agira prioritairement pour l'ADU de :

contribuer à l'aménagement du territoire régional, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les trois autres agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), l'accompagnement des territoires de projets et la politique de la ville,

être en capacité de se mobiliser avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour alimenter les réflexions du pôle métropolitain Nord Franche-Comté,

être en veille sur les politiques développées aux échelles européenne, nationale, interrégionale et transfrontalière afin d'identifier leurs influences potentielles sur nos territoires.



## Programme de travail 2019

### Aménagement régional

En collaboration avec les trois autres agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, l'ADU poursuit ses travaux d'accompagnement et d'analyse territoriale en région concernant :

#### Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Parallèlement au suivi de l'élaboration du SRADDET, dont le projet doit être arrêté au cours de l'année 2019, les agences d'urbanisme identifieront avec les services de la Région les offres de services qu'elles sont en mesure de proposer aux territoires pour faciliter la mise en œuvre des 35 objectifs opérationnels actuellement définis et contribuer à leur déploiement sur le territoire régional.

#### Des études de dimension régionale

Dans la suite des travaux menés en 2017 et 2018 sur les bassins de vie et la toile territoriale régionale les analyses seront poursuivies pour appréhender le fonctionnement territorial. Une étude destinée à caractériser les trajectoires des centralités, à partir d'une analyse de leurs composantes fonctionnelles et de leurs relations à leurs bassins de vie respectifs, est ainsi proposée. La question des mobilités en territoire peu dense suscite également l'intérêt des partenaires.

Ces études viendront progressivement enrichir la représentation du système territorial régional et à en mesurer les composantes, les interactions internes et externes ainsi que leurs évolutions. L'opportunité d'en capitaliser les résultats dans un « outil expert »,

susceptible de constituer un socle aux réflexions prospectives à venir de la Région, sera parallèlement étudiée.

#### Le Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme poursuivront leurs contributions à l'organisation de temps d'informations et/ou de sensibilisation destinés aux territoires infra-régionaux.

A ce titre, en 2019, l'ADU interviendra en accompagnement :

- de la Région, dans l'information des agents de développement locaux (PRAT),
- de la DREAL, dans la construction et l'animation des rencontres du club PLUi territorialisé. Dans ce cadre, l'organisation d'une journée au 1er trimestre de l'année 2019 sur le thème de la santé est programmée.

De manière générale, l'ADU est impliquée dans les groupes de travail, en amont des événements, et au sein des comités techniques pour la préparation et la rédaction des supports. Elle participe aussi à l'animation générale des événements et des temps forts/rencontres organisés chaque année.





## Coopération métropolitaine

Les agences d'urbanisme de Montbéliard et de Belfort ont vocation à poursuivre un rôle actif d'accompagnement du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, suite à la formalisation en 2018 des fondements d'une stratégie métropolitaine.

Elles se mobiliseront dans la durée pour conduire des études thématiques et/ou territoriales en portant au débat des analyses complémentaires et des éclairages sur les thématiques d'actualité abordées par le comité métropolitain.

A cet effet, dans un premier temps, elles participeront au comité de suivi de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage que le pôle métropolitain a engagée pour l'aider à préciser son cadre d'action.

Elles apporteront par ailleurs leur appui dans le cadre du contrat local de santé, afin d'approfondir le diagnostic local et d'identifier des pistes d'actions nouvelles. L'analyse concernera tout particulièrement les évolutions de la démographie des professionnels de santé. Des approfondissements seront également apportés sur le volet santé-environnement afin d'alimenter le programme d'actions. Les éléments recueillis au cours de ces travaux serviront de base à la mise en place d'un observatoire de la santé.

Parallèlement, l'appui des agences visera à fournir des supports favorisant une connaissance partagée du territoire : un portrait du Nord Franche-Comté sera progressivement construit en ce sens.

ENJEU 1 : UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE ET D'INNOVATION

ENJEU 2 : UN TERRITOIRE DE MOBILITE

ENJEU 3 : UN TERRITOIRE DE NATURE

ENJEU 4 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ATTRACTIF

ENJEU 5 : UN TERRITOIRE METROPOLITAIN

## Le territoire dans son environnement large

Au travers d'une veille régulière sur les réflexions menées aux échelles supra-régionales et transfrontalières et de son inscription dans le réseau de la FNAU, l'ADU fournira des clés de lecture d'orientations ou de politiques développées à ces échelles susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

## II - Contribuer à l'élaboration de documents de planification

### Orientations triennales

De l'échelle régionale à l'échelle locale, les dispositions législatives ont pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par des documents de planification sur le triptyque SRADDET – SCoT – PLUi (ou PLU et carte communale lorsque cette compétence n'est pas transférée à l'intercommunalité). Les besoins exprimés sont donc importants en la matière et correspondent à l'un des cœurs de métier de l'ADU, qui interviendra activement sur les principaux documents d'urbanisme portés par ses collectivités partenaires. Elle fera valoir son expertise réglementaire et technique et sa capacité à animer le dialogue entre les acteurs pour les mettre au service d'autres territoires dans les prochaines années. Elle confortera également ses méthodes pour accompagner les intercommunalités dans leur prise de compétence en matière de PLU.

Dans ce cadre, l'ADU :

- sensibilisera aux réformes du code de l'urbanisme concernant le contenu et les procédures de document de planification et les implications du PLU intercommunal,

- produira et concevra les documents d'urbanisme aux échelles intercommunales, SCoT et PLU intercommunaux répondant à l'intérêt partenarial de l'ADU,

- apportera un conseil permanent procédural, réglementaire, méthodologique et technique à l'ensemble de ses membres concernant leurs documents d'urbanisme,

- poursuivra son assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des documents d'urbanisme communaux lorsque l'intercommunalité est adhérente.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU interviendra en maîtrise d'œuvre sur l'évolution de documents d'urbanisme communaux dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

## Programme de travail 2019

### Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs

Suite à la décision prise par Pays de Montbéliard Agglomération d'améliorer le premier projet de SCoT arrêté le 27 novembre 2017, l'ADU a engagé dès 2018 une actualisation complète du diagnostic du territoire et ré-entrepris l'animation d'ateliers thématiques visant à partager les principaux enjeux de développement. En 2019, sur le fondements d'orientations consolidées, elle poursuivra ce travail afin de les décliner dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) avant d'établir un nouveau projet de SCoT à soumettre au conseil communautaire.

Tout au long de ces travaux, l'ADU accompagnera également PMA dans la conduite de la concertation grâce à la production de supports de présentation adaptés. Elle continuera également à alimenter la page internet dédiée au SCoT.

Parallèlement à l'élaboration du SCoT, l'ADU poursuivra les temps de partage et initiera des publications susceptibles de favoriser l'appropriation locale des orientations définies et leur traduction dans les projets.

### Accompagnement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Doubs central

L'ADU poursuivra son assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Doubs central, pour accompagner la révision du SCoT rendue nécessaire par l'élargissement de son périmètre. Celle-ci concernera, suite au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, l'appui à l'analyse technique des offres dans un premier temps, puis le suivi des travaux et l'accompagnement des relations avec l'ensemble des partenaires consultés ou associés.

Au-delà de cet accompagnement, l'intervention de l'ADU visera à poursuivre la formalisation de contenus thématiques et d'outils d'observation permettant au PETR d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre du SCoT et d'en assurer le suivi régulier. Ainsi, l'ADU finira l'analyse des potentiels fonciers engagée en 2018 et structurera une base de données dédiée.

### Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

La loi ALUR a transféré la compétence PLU aux intercommunalités, sauf minorité de blocage, pour inciter une gestion de l'urbanisme aux échelles intercommunales. Celles-ci sont en effet plus adaptées à la prise en compte des défis actuels du logement, des déplacements, du développement économique ou encore de l'environnement.

#### Sensibilisation

Localement, beaucoup de territoires n'ont aujourd'hui pas pris cette compétence. Cependant, son transfert se reposera en 2020, lors du renouvellement des instances communautaires. L'ADU est ainsi engagée dans son programme triennal pour préparer les débats sur la question, en fonction des besoins émis par ses membres.

#### Accompagnement de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont

L'ADU est, par ailleurs, en mesure d'accompagner les intercommunalités s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi, dès lors qu'elles adhèrent à l'association.

Ainsi, elle est engagée depuis 2018 dans une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont qui a prescrit l'élaboration de son PLUi en 2017. L'ADU apportera dans la durée son expertise technique pour garantir le bon déroulement de la procédure, et assurer l'interface avec les prestataires retenus. Elle assurera également la production régulière de supports de communication et de concertation afin de faciliter l'appropriation par tous des enjeux du PLUi.



Le rôle de l'ADU consistera également à préparer des outils de suivi de la mise en œuvre du PLUi permettant d'alimenter le débat annuel de la communauté de communes sur la politique de l'urbanisme et de structurer les éléments d'évaluation.

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

**LA PLACE DES HABITANTS DANS L'ELABORATION DU PLUi**

**En quoi suis-je concerné ?**

- Je dois respecter le PLUi pour toute nouvelle construction et pour toute demande de travaux.
- Le PLUi concerne de nombreux domaines de ma vie quotidienne :

**Comment puis-je participer ?**

**Je m'informe**

- Une exposition évolutive et itinérante de panneaux explicatifs
- Une rubrique dédiée au PLUi sur le site internet : [www.ccr70.fr](http://www.ccr70.fr)
- Des articles réguliers dans les bulletins municipaux et dans le bulletin d'information de la Communauté de Communes Sabus et Chetivons (CCRC)

**Je m'exprime**

- Aux réunions publiques lors des temps forts de la démarche
- Dans le registre d'enquête disponible au siège de la CCRC à Ronchamp
- Au cours d'un rendez-vous avec un technicien de la CCRC
- Par simple mail ou courrier adressé à la CCRC
- Lors de l'enquête publique

**Les grands rendez-vous avec les habitants**

Source : ADU

## Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales

L'ADU assure une mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes de Pays de Montbéliard Agglomération pour l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme communaux. Cette mission consiste à produire le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et à procéder à l'analyse technique des offres. Puis, pendant toute la durée de vie du projet, elle apporte un support juridique et organisationnel ainsi qu'une analyse des contenus fournis par la maîtrise d'œuvre, et veille à la prise en considération des orientations intercommunales dans le projet. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui conduite auprès des communes de Courcelles-lès-Montbéliard, Mandeuve, Sochaux, Taillecourt et Vieux-Charmont.

L'ADU finalisera par ailleurs la réalisation en maîtrise d'œuvre de l'élaboration de la carte communale de Dannemarie, sur laquelle elle était précédemment engagée.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre pour l'élaboration, la révision ou la modification de PLU communaux dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

## Service permanent de conseil en urbanisme réglementaire

Pour apporter à ses adhérents un service complet de conseil en urbanisme réglementaire, l'ADU propose aujourd'hui un éventail de prestations :

des conseils rapides sur toute question concernant la gestion, l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme,

la réalisation de procédures de modification simplifiée ou de mise à jour des documents d'urbanisme,

la numérisation aux normes CNIG et le versement sur le géoportail de l'urbanisme des documents d'urbanisme de ses communes adhérentes (obligation pour les communes d'ici 2020),

une veille juridique destinée à anticiper les obligations issues des nouvelles dispositions législatives concernant les documents d'urbanisme,

un suivi de l'élaboration de documents cadres à portée prescriptive tels que les plans de prévention des risques d'inondation, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau ou encore le SRADDET.

### III - Faciliter la mise en oeuvre des stratégies définies par les documents de planification

## Orientations triennales

Passer de l'étape de la planification au stade opérationnel nécessite un suivi régulier pour garantir la continuité des intentions. En effet, de l'idée initiale d'un projet à sa réalisation, interviennent de multiples acteurs publics et privés, dont la coordination dans le temps doit être assurée au mieux pour maintenir le cap initial, rationaliser et mutualiser les interventions de chacun. Cette pratique s'impose d'autant plus dans un contexte d'amenuisement des budgets publics et de recherche d'efficacité.

Acteur de proximité intervenant à toutes les étapes de la vie d'un projet, l'ADU doit être l'une des garantes de cette continuité. Elle a en cela la faculté de repositionner chaque étape du projet dans une vision d'ensemble des objectifs à atteindre.

L'intervention de l'ADU relevant de cet axe a pour objet de formaliser un projet et de définir ses conditions de réalisation. Elle peut concerner :

différents types d'espaces : zones à urbaniser des PLU, friches et espaces dégradés, secteurs de renouvellement urbain, cœurs de villes et villages, entrées de ville... ;

différentes thématiques urbaines (foncier, paysage, déplacements, équipements et espaces publics... ) ;

différentes échelles de réflexion : ensemble foncier, îlot, quartier, ville, territoire intercommunal... ;

différents niveaux d'approche, selon les objectifs poursuivis : prospective urbaine, stratégie de développement, étude d'opportunité, étude de faisabilité, étude pré-opérationnelle, projet urbain, composition et programmation urbaines.

Plusieurs axes de travail sont à privilégier par l'ADU :

aider au déploiement des politiques publiques de l'agglomération, animer le dialogue avec les communes et les acteurs de l'aménagement,

contribuer aux projets stratégiques d'intérêt communautaire et poursuivre l'aide à la définition de projets visant la mise en oeuvre des orientations intercommunales,

promouvoir la qualité et développer le conseil apporté au quotidien pour améliorer la conception et l'insertion urbaine, paysagère et architecturale des projets, sous forme d'analyses, de conseils et d'esquisses.

## Programme de travail 2019

### Participation à la définition de politiques sectorielles de l'Agglomération de Montbéliard

Au moment où les politiques publiques de PMA sont à remanier pour à la fois les étendre à son nouveau périmètre et les inscrire dans un objectif de mise en œuvre du SCoT, l'ADU a un rôle d'accompagnement important à jouer, tant sur les contenus que sur l'animation et l'échange entre les différents acteurs. Elle pourra notamment alimenter les dossiers de contractualisation de PMA avec ses partenaires, en apportant son appui pour définir les priorités d'intervention sur le territoire.

#### Contribution à la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Suite à l'analyse des gisements fonciers susceptibles d'accueillir des opérations de logements menée en 2018 avec le concours de l'ensemble des communes de l'agglomération, l'ADU formalisera un rapport de synthèse et assurera la restitution de ce travail en lien avec PMA et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour l'élaboration du PLH.

Tout au long de l'année, elle participera aux instances partenariales et de pilotage afin notamment de veiller à la cohérence des options retenues dans ce cadre avec les objectifs d'organisation territoriale définis dans le SCoT Nord Doubs parallèlement en cours d'élaboration. Elle s'assurera également de la pertinence des outils d'urbanisme qui pourront être promus, destinés à relayer les objectifs opérationnels du PLH pour faciliter la mobilisation de potentiels fonciers prioritaires et concourir à l'objectif de modernisation du parc de logements.

### Appui à la stratégie de développement des zones d'activités économiques

Au cours de l'année 2018, l'ADU a également apporté son appui à PMA afin de dégager les fondements d'une stratégie d'organisation et de développement des zones d'activités économiques, en identifiant les principaux enjeux opérationnels pour l'agglomération. Ceux-ci constituent aujourd'hui une base de réflexion pour les travaux d'élaboration du SCoT, dont l'ADU assurera une restitution auprès des élus de la commission de PMA chargée du développement économique afin de s'assurer de la cohérence entre les dispositions d'urbanisme et la stratégie économique.

#### Etude du potentiel de développement du parc de l'aérodrome

Dans le cadre de cette réflexion stratégique, l'importance et la spécificité du potentiel économique de la zone de l'aérodrome de Courcelles-lès-Montbéliard ont été mises en évidence. Afin d'aider à la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel sur ce site, l'ADU :

- réalisera un diagnostic d'ensemble du site et une mise en forme des éléments réunis permettant de faciliter la communication sur son potentiel,
- contribuera à la définition d'une stratégie de développement spécifique en traduisant les résultats d'une étude de marché préalable dans un programme, à partir duquel des principes d'aménagement seront proposés sous forme d'un plan de composition urbaine et paysagère,
- élaborera sur ces bases un programme architectural présidant à la conception d'un nouveau bâtiment hangar et de services.



Source : PMA

### Schéma directeur de développement du réseau cyclable

Dans le cadre de la politique cyclable d'agglomération, un plan d'actions concernant l'aménagement de voies, le développement des services aux usagers, l'animation et la sensibilisation ainsi que le suivi et l'évaluation, est déployé à partir d'un document de programmation 2018-2020. Le renouvellement de ce plan, visant à favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, coïncide avec une réflexion actuelle pour développer l'attractivité touristique du territoire en termes d'itinéraires de loisirs.

Afin de préparer une nouvelle programmation, PMA souhaite s'appuyer sur un schéma directeur des voies cyclables. L'ADU est chargé d'accompagner l'établissement de ce schéma visant à offrir une vision prospective de l'évolution du réseau et à mettre en évidence les itinéraires prioritaires à aménager, en intégrant leur rôle dans la promotion touristique de l'agglomération. Ce document servira à orienter les études plus opérationnelles à conduire pour définir les tracés exacts de pistes nouvelles.

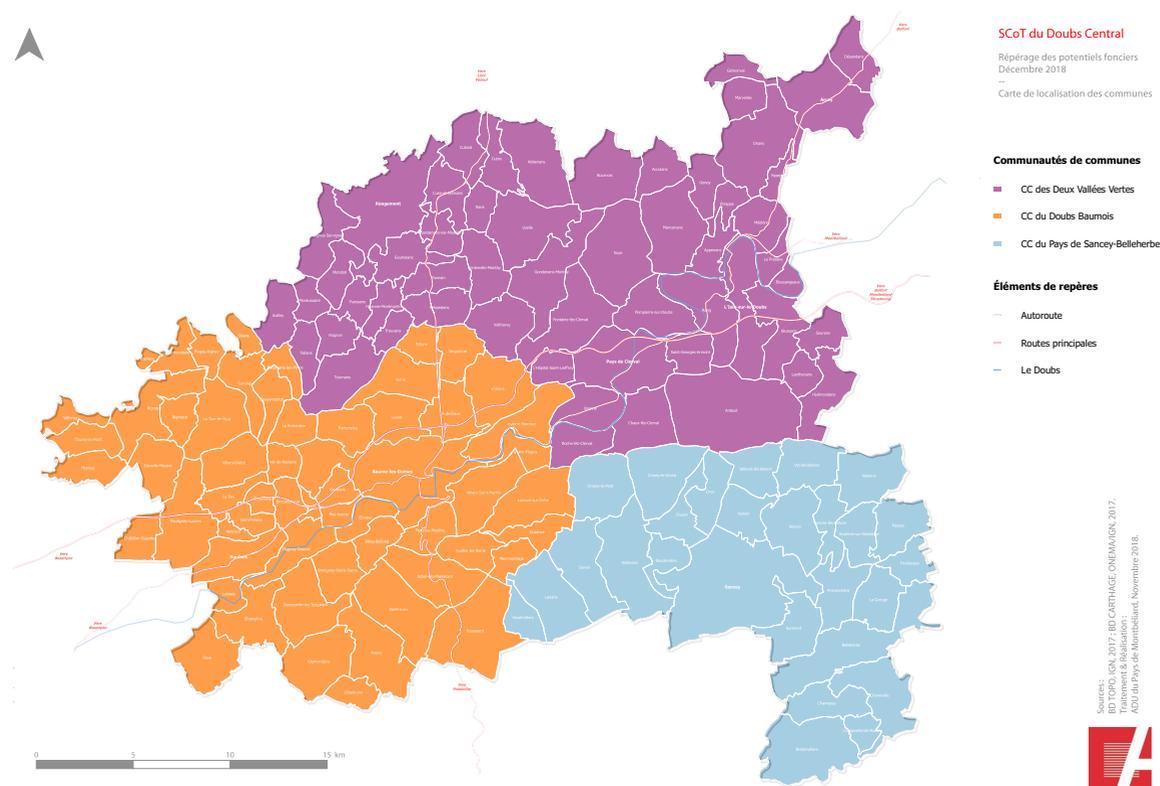
### Alimentation du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

L'ADU continuera tout au long de l'année à consolider les éléments d'observation relatifs à la transition énergétique et à en partager les analyses, et pourra ainsi alimenter le tableau de bord de suivi du PCAET. L'état initial de l'environnement actualisé dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord Doubs constituera par ailleurs l'une des bases d'évaluation du plan climat.

### Analyse des gisements fonciers du Doubs central

Dans le cadre des modalités de mise en œuvre du SCoT du Doubs central approuvé le 12 décembre 2016, des indicateurs sont déterminés concernant les capacités de densification et de renouvellement des tissus bâtis. A cet effet, l'ADU a conduit en 2018 une analyse des gisements

fonciers à l'échelle du nouveau périmètre du SCoT, dans un processus de travail associant les communes. Les résultats de cette étude seront organisés dans une base de données permettant d'assurer le suivi du SCoT, d'apporter des éléments d'état des lieux structurés aux communes lors d'engagements de réflexions sur leurs documents d'urbanisme, et d'alimenter le diagnostic établi par la maîtrise d'œuvre pour la révision du SCoT.



## Programme « Action Cœur de Ville » - Accompagnement de l'ordonnancement général du projet

La ville de Montbéliard a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » destiné à concentrer un ensemble de moyens pour la redynamisation de centralités fragilisées. A cet effet, une convention cadre entre les différents partenaires du programme a été signée le 29 septembre 2018 afin de préciser les objectifs stratégiques, mettre en œuvre un programme opérationnel et définir les engagements des différentes parties.

Pour la conduite de ce projet dans la durée, l'ADU est chargée d'en accompagner l'ordonnancement général.

Plus concrètement, au stade actuel d'initialisation sur une première période de 18 mois, le rôle de l'ADU sera de garantir la cohérence d'ensemble du projet :

- en participant aux différentes instances de pilotage et de suivi des études conduites et en établissant des synthèses visant à mettre en évidence les éléments à considérer dans les différentes parties du projet global à exprimer pour le centre ville de Montbéliard (diagnostic, stratégie et orientations, programme et échelonnement) ;

- en apportant une assistance conseil permanente et un appui technique au directeur de projet dans la coordination du dispositif partenarial (organisation de consultations de maîtrise d'oeuvre, stratégie de concertation et de communication, préparation des instances de validation).



Source : Claude Nardin

## Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de l'agglomération du Pays de Montbéliard : animation du groupe qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'agglomération du Pays de Montbéliard dont la convention doit être signée en cours d'année, l'ADU est chargée d'appuyer l'animation du groupe qualité urbaine et architecturale mis en place pour examiner chaque opération déployée, veiller à son insertion urbaine, à sa qualité de conception et à ses conditions de gestion et de durabilité. Initialement mobilisée pour le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de résidentialisation de logements, l'ADU étendra désormais son activité aux projets, publics ou privés, d'aménagement des espaces extérieurs et d'équipements en prenant notamment appui sur le référentiel qualité élaboré en 2018.

Le rôle de l'ADU sera :

- d'analyser les projets en phase de conception avec les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre,

- de présenter annuellement au groupe qualité une évaluation des projets après leur livraison, au regard de leur valeur d'usage et de leur insertion urbaine,

- de conseiller les maîtres d'ouvrage concernés sur la gestion d'espaces en attente après démolitions,

- d'enrichir et mettre à jour le référentiel qualité des espaces extérieurs élaboré en phase de préfiguration du NPNRU et les plans guides renouvellement urbain des deux quartiers, mis en perspective à l'échelle des villes et de l'agglomération.

## Renouvellement urbain du quartier Graviers-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Complémentairement, l'ADU apportera un appui technique pour le déploiement du projet établi sur le quartier Graviers-Evoironnes, défini d'intérêt régional, visant à accompagner :

la mise en œuvre opérationnelle du programme des espaces extérieurs, ainsi que l'engagement et le suivi des opérations inscrites dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain,

la mise en place des principes de la charte de participation élaborée pendant la phase de préfiguration du NPNRU en aidant à la définition du programme de la Maison du Projet, en contribuant à diffuser la connaissance du projet urbain du quartier, et en préparant l'évaluation de la démarche participative et son rendu public.



## Projets urbains des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Plus généralement, l'ADU poursuivra son suivi des études urbaines menées sur les sept quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui, outre les deux quartiers inscrits au NPNRU, concernent :

- les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallou à Bethoncourt,
- les Fougères à Grand-Charmont,
- la Chiffogne à Montbéliard,
- les Buis à Valentigney.

Elle veillera particulièrement à l'adéquation des projets développés avec les principes directeurs formulés dans les plans guides établis sur chacun des quartiers pour conduire leur renouvellement dans la durée.

Elle se tiendra également à disposition des communes de Bavans et d'Etupes, dont les quartiers respectifs de Champerriet et de la Montagne sont désormais sortis de cette géographie prioritaire et sont inscrits en dispositif de veille active, afin d'aider à la mise en œuvre de leurs projets de renouvellement urbain.

Ce suivi permettra d'alimenter régulièrement l'évaluation du contrat de ville unique sur son volet urbain.

### Aménagement du quartier Champerriet à Bavans

En 2019, la conception d'un schéma d'aménagement du quartier Champerriet sera engagée, visant à définir un plan d'actions phasé dans le temps permettant d'améliorer la qualité résidentielle, l'image et l'insertion urbaine du quartier. L'ADU associera à cette démarche de projet l'ensemble des acteurs concernés (commune, agglomération, bailleur, conseil citoyen, ...).

## Evolution de la carte scolaire des collèges

Suite au choix définitif d'implantation du nouveau collège Nord de l'agglomération sur le site des Fenottes à Bethoncourt, l'ADU est sollicitée pour conduire une étude prospective d'évolution des effectifs scolaires. Celle-ci visera à :

établir et analyser des projections démographiques et des effectifs d'écoliers et de collégiens à horizon 2025 concernant les communes couvertes par les collèges de l'agglomération du Pays de Montbéliard, en considérant également les projets de développement portés localement,

compléter cette analyse par une approche qualitative tenant compte du statut social des populations et des politiques urbaines et de la ville,

proposer des scénarios d'évolution de la sectorisation des collèges dans la partie Nord de l'agglomération, permettant à la fois d'améliorer l'adéquation quantitative des effectifs à venir aux capacités des établissements et de mieux répondre aux objectifs de mixité sociale au sein des collèges. Ceux-ci seront déterminés en considérant les réalités de terrain relatives notamment aux problématiques de déplacements des élèves (accessibilité tous modes).

## Assistance conseil et expertises ponctuelles

Révéler, embellir et préserver les identités du Nord Doubs, redynamiser les centres urbains, promouvoir le renouvellement urbain et favoriser la reconquête d'espaces délaissés, constituent des préoccupations collectives au cœur des projets du territoire. L'ADU accompagne ses membres pour identifier les leviers permettant la concrétisation de ces ambitions.

### Accompagnement d'études d'aménagement

L'ADU apportera son assistance à l'ensemble de ses membres pour la conception de projets urbains, d'aménagement et de construction déclarés d'intérêt communautaires ou impliquant au moins trois de ses membres.

Dans ce cadre, l'ADU accompagne les projets à chaque étape du processus de conception, de l'idée initiale à sa réalisation concrète. Les collectivités bénéficient ainsi d'un partenaire technique pour les accompagner dans leurs prises de décision tout au long du processus. Intermédiaire entre les multiples acteurs qui interviennent, l'ADU veille aux intérêts de la maîtrise d'ouvrage et au bon déroulement d'ensemble du projet.

Plus globalement, l'ADU apporte sur demande des collectivités membres un conseil permanent préalable à l'engagement d'opérations d'aménagement ou de construction. Selon les besoins, ce conseil se traduit par des analyses, des esquisses urbaines ou des réflexions programmatiques visant à améliorer la qualité des projets. Ces éléments permettent d'accompagner la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre et d'en assurer le suivi, ou de participer aux analyses lorsqu'un concours d'architecture est engagé.

Rappel : en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre sur des études d'aménagement ou de programmation pré-opérationnelles dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

## Conseil architectural

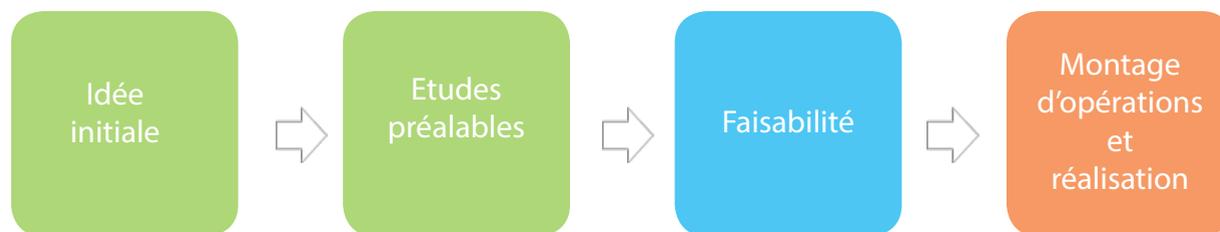
Dans le cadre du NPNRU, l'ADU est mobilisée dans un « groupe qualité » pour suivre les projets bénéficiant de financements publics : elle est alors amenée à accompagner les maîtres d'œuvre du stade de l'esquisse à celui du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Cette pratique concourt à développer une expertise reconnue concernant le diagnostic, les potentialités et les moyens de valoriser l'insertion architecturale de bâtiments neufs ou à réhabiliter.

Ainsi, pour répondre aux besoins croissants de conseil qualité exprimés par les collectivités, l'ADU peut les accompagner dans ces analyses architecturales ainsi que dans le dialogue avec les porteurs de projet en amont du dépôt de permis de construire.

## Commission régionale des éco-quartiers

L'ADU est par ailleurs membre de la commission régionale de suivi des projets d'éco-quartiers en tant que personnalité compétente. Elle est dans ce cadre amenée à apporter son regard sur les projets d'éco-quartiers soumis par les collectivités pour les inscrire dans une démarche de labellisation. Elle ne donne son avis que sur les projets extérieurs à son territoire d'intervention.

L'ADU relaiera également auprès des collectivités locales les attendus de la labellisation d'éco-quartiers et identifiera avec celles-ci les projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.



## Orientations triennales

### IV - Observer et objectiver les dynamiques territoriales

L'observation territoriale et le suivi des évolutions urbaines constituent l'un des socles de l'activité de l'ADU. Elle permet d'anticiper les évolutions urbaines, sociétales, économiques et environnementales dans le but de préparer les politiques publiques de demain. Elle offre aussi les bases de raisonnement pour conduire les missions de ses autres domaines d'intervention. Ce domaine de compétences de l'ADU repose sur une capitalisation de données dans le temps, sa capacité à les analyser et restituer des messages clés permettant d'éclairer les choix des décideurs. Les objectifs sont de produire une connaissance partagée des dynamiques en cours aux nouvelles échelles d'intercommunalités et de coopération territoriale et de mieux l'articuler aux champs d'activité de l'ADU.

L'ADU doit s'attacher à valoriser des données multiples et optimiser leur traitement, pour répondre à ses besoins internes et mutualiser des connaissances avec ses partenaires.

A cet effet, l'ADU :

restructurera son système d'information géographique et statistique pour l'adapter aux nouveaux périmètres d'observation,

valorisera régulièrement les analyses qu'elle est amenée à faire pour appréhender les dynamiques s'exerçant sur nos territoires, accompagner la définition des politiques publiques à ces nouvelles échelles et contribuer à la structuration du pôle métropolitain,

développera et enrichira ses outils de suivi et d'évaluation des documents de planification,

recherchera à anticiper les besoins nouveaux de connaissance liés notamment au renforcement des exigences environnementales, et à défricher des sujets de préoccupation émergents pour les acteurs locaux.



## Programme de travail 2019

### Système d'Information Géographique

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'ADU est amenée à capitaliser des données cartographiques et statistiques diverses, afin d'alimenter les études. Elles permettent de développer le système d'observation général de l'ADU.

L'ADU s'est équipée fin 2017 d'un nouvel outil d'administration des bases de données statistiques lui permettant de disposer d'un entrepôt de données en « Open Data » structuré, mis à jour annuellement et permettant des comparaisons nationales à toutes les échelles de territoires. Ce choix permet d'une part, de fiabiliser les données exploitées pour la production des diagnostics et, d'autre part, d'économiser le temps de recherche et de capitalisation de données au profit de l'analyse ou de l'intégration de données locales.

A cet effet, au cours de l'année 2019, il est prévu de compléter cet outil par la création d'un entrepôt de données propre à l'ADU : seront identifiés les indicateurs pertinents à y intégrer en fonction de la pérennité de la donnée exploitée, de la possibilité d'étendre son traitement à des échelles plus larges, et de la récurrence du besoin dans les études menées. Par ailleurs, seront créés des modules visant à automatiser certaines tâches de traitement de données pour répondre efficacement aux besoins de diagnostics territoriaux.

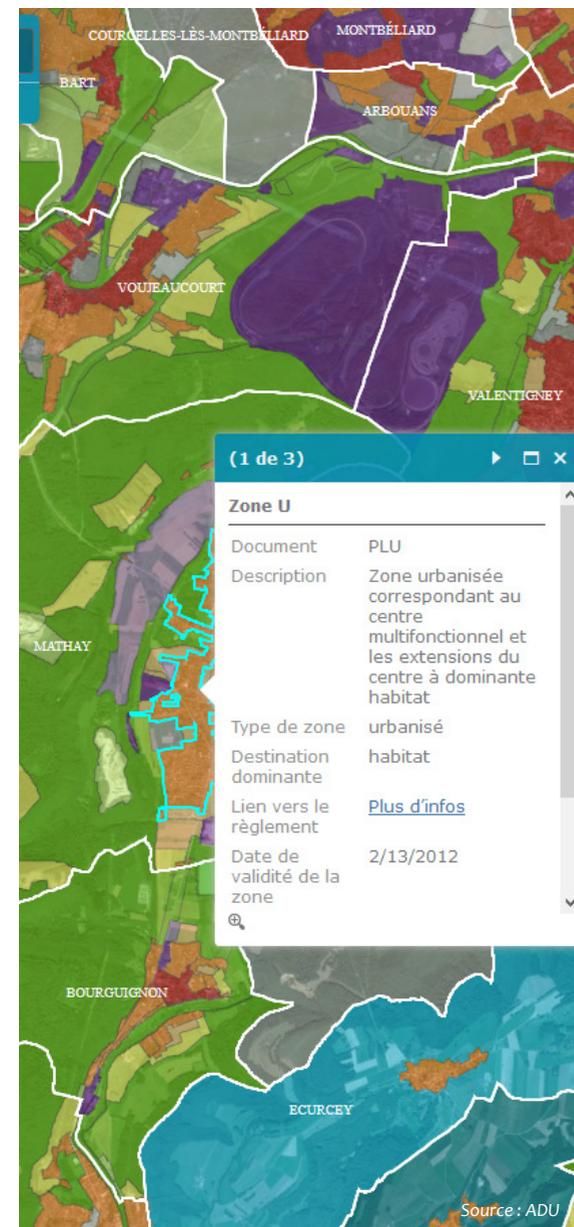
Enfin, l'ADU poursuivra l'objectif de valoriser le contenu de ces entrepôts de données à travers plusieurs types de publications. Elle continuera notamment les travaux entrepris en 2018 sur l'exploitation des données du recensement, avec les mises à jour :

des portraits communaux et intercommunaux issus du traitement des résultats annuels du recensement sur les thématiques de la démographie, de la socio-économie et du logement,

de la publication « Chiffres » (actualisation des populations municipales au 1er janvier), dont la collection s'étoffera avec les analyses des données détaillées du recensement.

### Base de données des documents d'urbanisme

L'ADU entretient et met à jour semestriellement la base de données des PLU et cartes communales à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect des normes du CNIG afin de pouvoir également assister les communes dans le versement de leurs données sur le géoportail de l'urbanisme, obligation légale à compter de 2020.



## Observation du développement urbain

Les travaux menés au cours de l'année 2018 pour contribuer à l'élaboration du nouveau PLH de PMA, au développement d'une stratégie des zones d'activités économiques et à l'actualisation du diagnostic du SCoT Nord Doubs, ont permis de capitaliser de nombreuses informations relatives au foncier que ce soit en termes d'occupation des sols, de constructibilité, d'usages ou de capacités de développement.

L'objectif est aujourd'hui de structurer et actualiser régulièrement cette connaissance, pour faciliter :

- le suivi de l'application et l'évaluation régulière des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et de programmation (PLH) ;

- la compréhension des dynamiques d'évolutions spatiales en cours,

- la définition de politiques publiques pertinentes visant à mettre en œuvre les orientations de développement et d'aménagement.

Dans ces perspectives, l'ADU, en 2019 :

- structurera et enrichira la base de données des gisements fonciers et définira les modalités d'actualisation régulière des informations avec les communes,

- produira des indicateurs d'évaluation exploitables pour l'établissement du tableau de bord du SCoT Nord Doubs et le suivi du PLH (dont les procédures d'élaboration sont en cours), qui seront également mobilisés pour la réalisation du tableau de bord de suivi du PCAET de Pays de Montbéliard Agglomération,

- proposera des focus thématiques visant à éclairer certains aspects spécifiques du développement économique et urbain de l'agglomération.

A ce titre, la mise en place d'un inventaire et d'un suivi des espaces dégradés sera particulièrement approfondie pour répondre aux orientations du SCoT Nord Doubs et plus largement aux préoccupations portées dans le programme opérationnel du FEDER visant la réhabilitation de ces sites dans le Nord Franche-Comté.

Parallèlement, un décret du 28 décembre 2018 consacre l'ouverture au public des données relatives aux valeurs foncières (base de données DVF « Demandes de Valeurs Foncières »). Un groupe régional DVF est en cours de création afin de faciliter l'exploitation de cette base de données. L'ADU saisira cette opportunité pour commencer de premières exploitations et analyses concernant les marchés fonciers.

Enfin, ces éléments permettront d'affiner l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ils seront partagés avec les partenaires de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le département du Doubs, dans le cadre de l'observatoire départemental de la consommation d'espace. L'ADU et l'agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) participent au comité de suivi.

## Observation de la transition énergétique

Se traduisant par de multiples enjeux pour l'aménagement et le développement des territoires, les défis de la transition énergétique sont primordiaux à analyser. En 2018, l'ADU a entamé une première démarche exploratoire, visant à capitaliser des données, valoriser des retours d'expériences et livrer des analyses destinées à engager le débat local.

Elle poursuivra cette démarche dans le temps afin de constituer progressivement un centre de ressources en la matière et d'apporter des analyses éclairant progressivement les différents volets étudiés :

- les potentialités liées à la valorisation de ressources locales : après une approche des potentiels photovoltaïques, ceux du « bois – énergie », en lien avec un projet tuteuré mené par des étudiants de l'UFR STGI, sera plus particulièrement approfondi en 2019 ;

- la caractérisation de la précarité énergétique : la quantification des dépenses énergétiques dans les logements sera appréciée.



## Dynamique des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Suite à la production d'un atlas des quartiers visant à accompagner la démarche d'évaluation du Contrat de Ville Unique de l'agglomération du Pays de Montbéliard et à un tableau de bord de suivi du PNRU en 2018, l'ADU est chargée d'en entretenir les différents indicateurs.

### Atlas des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

La mise à jour des données de l'atlas sera effectuée. En fonction des données recueillies dans le cadre d'autres missions, des indicateurs destinés à enrichir et compléter la compréhension des évolutions des quartiers et de leurs trajectoires au sein de l'agglomération seront proposés.

### Suivi – évaluation du programme de renouvellement urbain

A l'appui du dossier de conventionnement avec l'ANRU, Pays de Montbéliard Agglomération a produit avec l'ADU un tableau de bord, dont l'état « O » a été établi en 2018. Il est prévu que celui-ci fasse l'objet d'une mise à jour complète à mi-parcours et en fin de programme (2021 et 2024). Afin de permettre ces temps d'évaluation, l'ADU en 2019 assurera l'entretien annuel des indicateurs de suivi, contribuera à la revue de projets annuelle et animera des temps forts destinés à apporter des éclairages qualitatifs visant à mettre en perspective les opérations déployées sur les deux quartiers concernés.

## Atlas des espaces d'activités de PMA

L'ADU actualisera en 2019 l'atlas des espaces d'activités en veillant, concernant leur périmètre et l'identification du foncier disponible, à se mettre en conformité avec le standard de données développé à l'échelle régionale. Ce travail s'accompagnera d'une mise à jour des fiches descriptives des zones communautaires (établissements, emploi, accessibilité, foncier, servitudes) et d'une mise à jour de l'application sur le portail cartographique de l'ADU.



## Observatoire Départemental de l'Habitat

L'ADU poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat (ODH), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat (PDH) approuvé en 2014 et son articulation avec les programmes locaux de l'habitat (PLH) des deux communautés d'agglomération du département du Doubs.

Les deux agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard sont ainsi mobilisées pour produire des supports de connaissance en matière d'habitat dont les thèmes sont définis collectivement avec les acteurs de l'ODH chaque année.

A ce titre, en 2019, la pertinence de la problématique de la consommation énergétique est actuellement étudiée.



Source : ADU

## Tableau de bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département du Doubs a approuvé son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) fin 2017. Ce schéma, articulé autour d'objectifs et d'un plan d'action, est établi pour une durée de six ans.

Afin de structurer un outil de veille sur l'évolution des niveaux de service analysés dans le diagnostic initial et de pilotage du dispositif, les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard ont produit en 2018 un tableau de bord du SDAASP. Une actualisation annuelle des données est programmée.

Cet outil de pilotage de la mise en œuvre du SDAASP est destiné à donner au Département une vision synthétique d'ensemble des effets des politiques mises en place. Il doit aussi servir au dialogue avec les territoires de SCoT pour faire converger les actions publiques autour des mêmes objectifs d'amélioration des conditions d'accès aux équipements et services.

## Réseau régional de la connaissance

Les quatre agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté sont mobilisées pour accompagner les missions des observatoires régionaux, et notamment le Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER), en co-pilotage avec la DREAL, afin de concourir à une gestion plus économe des espaces. L'ADU contribue aux groupes de travail mis en place dont l'objectif est de favoriser l'accès aux données adaptées à l'observation des phénomènes. Elle participe également au groupe de travail relatif aux zones d'activités économiques dans l'objectif de produire une information homogénéisée avec les autres producteurs d'information. Ces travaux sont menés sous l'égide d'IDÉO BFC (Informations et DonnEes Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté), dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de données porté par l'Etat et la Région, dont l'ADU partage les objectifs.

L'objectif est aujourd'hui d'étendre et de faire évoluer IDÉO BFC vers une plateforme régionale de partage et de diffusion de la connaissance en Région, allant au-delà de seules données géographiques. Une convention Etat-Région a ainsi été signée en 2018 pour structurer un réseau de la connaissance dans lequel les agences d'urbanisme sont identifiées pour apporter leurs méthodes et leurs expertises, ainsi que leurs connaissances des territoires régionaux. L'ADU contribuera, dans ses domaines de compétences, à ce développement. Elle participe ainsi aux réunions du collège des producteurs et des utilisateurs. Les quatre agences d'urbanisme régionales sont représentées par l'AUSB (Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne) au sein du comité opérationnel animant l'ensemble du dispositif.

## V - Partager nos analyses et contribuer au débat local

### Orientations triennales

Le statut associatif de l'ADU vise à offrir un lieu de dialogue et de mutualisation de ressources à ses membres sur les problématiques de développement territorial et d'aménagement du cadre de vie. Il s'agit aujourd'hui de renforcer ce rôle pour contribuer à une connaissance et une vision partagées du développement de nos territoires. Dans cette optique, l'ADU doit aujourd'hui s'efforcer de diffuser largement ses études et travaux, faciliter leur appropriation et susciter l'échange sur ses analyses. Elle doit faire connaître de façon plus large ce qu'elle réalise en diversifiant ses vecteurs de diffusion et de restitution.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux territoriaux et urbains, en s'efforçant de les rendre compréhensibles et audibles,
- débattre plus systématiquement de nos études et faire connaître nos analyses,
- écouter les usagers afin de relayer leurs préoccupations concrètes,
- partager nos ressources en données, méthodes, outils et expériences.

## Programme de travail 2019

### Communication

Afin de consolider et d'élargir son partenariat, l'ADU doit promouvoir ses savoir-faire et l'étendue de ses domaines d'intervention. Elle doit également informer régulièrement ses membres de l'avancement de son programme de travail annuel. Au-delà de la mise à jour annuelle de la plaquette de présentation de l'ADU et de la formalisation, à la fin de chaque projet, de fiches de référence témoignant de son expérience et des compétences déployées, l'ADU poursuivra en 2018 l'édition de sa newsletter mensuelle et de son kiosque bisannuel permettant de partager l'actualité de l'ADU et de dresser un bilan régulier de ses productions.

Enfin, pour élargir son audience, la multiplication des supports de diffusion reste un objectif de l'ADU : publications, site, réseaux sociaux, audiovisuel, expositions, etc.

### Sensibilisation des nouveaux élus

En anticipation du renouvellement des équipes municipales en 2020, l'ADU développera des supports plus ciblés de communication auprès des nouveaux élus locaux, afin de faire connaître le rôle et les services que l'ADU peut rendre, ses modalités de fonctionnement ainsi que les savoir-faire de ses salariés.

Ces supports prendront assise sur une stratégie élaborée avec les membres du Bureau de l'ADU, afin de s'accorder sur les thèmes essentiels, les messages à passer et les meilleurs vecteurs de diffusion.

### Organisation de conférences ou visites

L'ADU proposera l'organisation de journées destinées à éclairer par des regards extérieurs des préoccupations locales d'actualité ou émergentes. Ces journées peuvent prendre la forme de conférences ou de visites qui seront annoncées par les supports de l'ADU et accompagnées de dossiers de synthèse. Pour l'année 2019, les premières thématiques de conférences envisagées concernent les enjeux de la transition énergétique.

Elle mutualisera, autant que possible, ces temps avec le Conseil de Développement et avec l'AUTB avec lesquels elle pourra collaborer à l'organisation d'événements et développer des programmes cohérents et complémentaires.

### Publications et présentations-débats

Dans la continuité des efforts entrepris en 2018, l'ADU valorisera régulièrement ses travaux au moyen de publications visant à en diffuser largement les résultats et à traiter d'enjeux collectifs. Elle s'efforcera dans ce cadre d'opter pour des messages plus visuels et d'enrichir ses analyses de propos d'acteurs et d'enquêtes qualitatives auprès des usagers.

Des temps de partage sur les productions de l'ADU seront proposés afin de débattre directement avec nos membres. Ces présentations seront l'opportunité de mieux cerner les besoins et attentes de notre partenariat et d'identifier les approfondissements nécessaires pour les études ultérieures. Ainsi, a d'ores et déjà été partagé l'atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville en début d'année 2019. Un temps de débat de la même nature autour des prochaines publications relatives à la transition énergétique est également envisagé.

De même, à la demande des élus, des rencontres de proximité pourront être organisées afin de répondre à des besoins d'accès à nos observations et analyses ou à des informations d'actualité. Dans le même objectif, l'ADU pourra apporter son appui au conseil de développement dans le cadre de ses commissions et de ses travaux.



Source : ADU



## Déploiement de services aux adhérents

L'ADU poursuivra son effort de développement d'outils pédagogiques et d'accès facile via son site internet pour partager ses ressources cartographiques, documentaires ou iconographiques. Elle continuera à enrichir son portail cartographique, partagera sa veille juridique et documentaire et assurera une information ciblée sur les appels à projets susceptibles d'intéresser nos membres.

Le site internet de l'ADU restera le support privilégié de diffusion des études et de partage d'informations d'actualité. Après avoir engagé une réorganisation du site en 2017, l'ADU tentera de rendre opérationnelles en 2019 les nouvelles fonctionnalités envisagées pour partager sa revue de presse spécialisée dans les domaines du développement et de l'aménagement des territoires et sa photothèque.

Enfin, l'ADU étudiera la possibilité de déployer de nouveaux outils de consultation et de visualisation de ses données. En particulier, l'exigence d'une meilleure lisibilité des activités d'observation et d'analyse de l'ADU conduira à faciliter la consultation des informations capitalisées dans la conduite de ses missions : mise à jour de l'atlas des parcs d'activités, bases d'information sur les gisements fonciers, etc.

## Réseaux professionnels

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) constitue un réseau de 1 500 professionnels permettant de partager des expériences et de bénéficier de relations avec les associations de collectivités locales et l'Etat. Ainsi, l'ADU continuera à participer régulièrement à plusieurs clubs professionnels, tels que ceux consacrés à l'énergie, à la planification et la réglementation, au projet urbain et au paysage, à la géomatique ou à la gestion, l'informatique, les ressources humaines et l'organisation. Elle contribuera également aux travaux et manifestations de la Fédération, tout particulièrement lorsqu'ils font écho à une problématique à traiter

localement : par exemple, l'ADU s'implique dans les groupes de travail spécifiquement organisés sur le foncier, sur les données énergétiques ou encore pour initier un réseau d'utilisateurs-experts de Datagences (nouvel outil d'administration de données acquis fin 2017). Cette participation active permet de faire connaître et diffuser des bonnes pratiques.

Le partenariat commun avec les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté permet d'instaurer parallèlement des relations de travail efficaces. Ce réseau local offre l'opportunité de mutualiser connaissances et méthodes dans des échanges de proximité.



# Annexe

L'ADU développe son activité de prestations de services dans le cadre de contrats négociés avec ses membres ou en répondant à des appels d'offres sur des sujets permettant de consolider ses savoir-faire et de concourir à son équilibre financier indispensable au maintien de son ingénierie.

Les principes d'intervention hors programme partenarial sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Types d'interventions		Adhérents	
		Programme de travail partenarial	Contrat «in house»
Urbanisme et aménagement	Assistance conseil	Conseil procédural, réglementaire, méthodologique et technique Mise à disposition de données	
Documents d'urbanisme	Documents d'échelle intercommunale	SCoT - PLU intercommunal (en fonction du niveau des subventions)	
	Maîtrise d'oeuvre de PLU ou de carte communale	Mises à jour Modifications simplifiées Mises en compatibilité avec des projets d'intérêt communautaire	Modifications Révisions Elaborations
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Lorsque l'intercommunalité est adhérente	Dans les autres cas
Etudes d'aménagement	Etudes d'aménagement ou thématiques ciblées	Opérations déclarées d'intérêt communautaire Projets accompagnés financièrement ou techniquement par l'intercommunalité Commandes croisées d'au moins trois membres	Autres







L'agence de développement  
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407  
25208 Montbéliard cedex  
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00  
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

[www.adu-montbeliard.fr](http://www.adu-montbeliard.fr)